Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026015-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-015	
ENEDIS – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES FILS NUS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RÉALISATION DE NOUVELLES CANALISATIONS EN TECHNIQUE NON DISCRÈTE	Classification 8.3 Voirie

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : David DURAND

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Afin d'améliorer la fiabilité du réseau, Enédis a présenté à la Commune un programme ambitieux de renouvellement des fils nus.

Les fils nus BT causent près de 15 000 incidents par an en France, et le nombre d'incidents relevés sur ces réseaux ne diminue pas depuis 2010 alors que plus de la moitié des longueurs existantes ont été supprimées depuis :

- réseau fils nus : 29,2 incidents/100 km/an
- réseau torsadé : 3,7 incidents/100 km/an.

Ainsi, les fils nus causent 8 fois plus d'incidents que le réseau torsadé (hors aléas climatiques). Malgré sa faible représentation (seulement 5 % de la longueur totale du réseau BT), le réseau fils nus est à l'origine de près de 25 % des incidents BT.

Afin de répondre aux enjeux de renforcement du réseau et de réduction des coupures (en nombre et en durée), l'objectif d'Enédis est donc :

- d'éradiquer 95 % du fil nu à l'horizon 2035,
- d'être en capacité de rétablir 90 % des clients en 48 heures en cas d'évènements majeurs.

Dans le cadre de ce programme de renouvellement, ENEDIS propose des solutions techniques différentes suivant les contraintes et l'aspect esthétique de l'environnement proche.
Les chantiers proposés par ENEDIS ont été présentés en mairie et ont fait l'objet d'une concertation avec la Commune.

En application des dispositions du cahier des charges de concession signé avec le SDEF le 06 mars 2020, les dispositions à mettre en œuvre pour la réalisation de nouvelles canalisations sont définies afin d'améliorer leur insertion dans l'environnement et imposent un recours aux techniques discrètes (souterraines ou façade).
Toutefois, ce cahier des charges prévoit aussi la possibilité dans certains secteurs, de déroger à cette règle du tout discret et permet la réalisation de nouvelles canalisations en technique aérienne sur poteau, sous réserve d'un accord tripartite formalisé entre le SDEF, la Commune et Enédis.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026015-DE

Ainsi, il est proposé la signature d'une convention tripartite entre ENEDIS (concessionnaire du réseau), le SDEF (autorité concédante) et la Commune de PONT-L'ABBE pour formaliser cet accord sur les sites ci-dessous désignés :

Code GDO du Poste	Nom du poste	Année de réalisation souhaitée	Technique
29220P0019	ZONE ARTISANALE	Libre	100% aérien
29220P0012	TREBEHORET	2029	Mixte
29220P0020	DOURIC COZ	2029	Mixte
29220P0046	RUE DE LA SOURCE	Libre	Mixte
29220P0105	MASSO	2027	Mixte

Considérant la convention présentée en séance,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux du 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 janvier 2026,

Madame Caroline CHOLET sort et ne prend donc pas part aux discussions et au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée, pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage d'Enédis, de nouvelles canalisations en technique non discrète (aérienne sur poteaux ou mixte).

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026015-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction